



**Délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale de MARCHIENNES**

Séance 11 décembre 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Qui ont donné procuration : 3
Présents : 12
Qui ont pris part au vote : 15

Date d'affichage : 03/12/2024
Date de convocation : 03/12/2024

L'an Deux Mil vingt-quatre le 11 décembre à 18 heures 00 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marchiennes s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ.

Etaient présents : Laurent Martinez, Catherine KOPEC, Noëlla BOURDAUDHUI, Bernadette DEHAENE, Martine DELZENNE, Frédérique FERREIRA, Michel FRAPPART, Sylvie LESSELINGUE, Cathy NOTOT-GOS, Régis NOTOT, Jocelyn OGER, Sylvie ROUSSELLE

Ont donné procuration : Marie-Chantal CABESTAING à Bernadette DEHAENE, Jacqueline CRETEUR à Catherine KOPEC, Annie DEVAUX à Frédérique FERREIRA.

Absente : Elizabeth DESMETTRE

Délibération 11/2024

Objet : Convention de partenariat du CCAS avec le Centre hospitalier de Somain et le Centre de Ressources territorial du SSIAD -

Dans le cadre du fonctionnement du CRT (centre de ressources territorial dans les Hauts-de France, le SSIAD DU Centre Hospitalier de Somain porte un projet de CRT sur le territoire. Il s'associe aux structures existantes sur le territoire pour déployer la mission au plus près du domicile des bénéficiaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action sociale,

Vu le projet de convention de partenariat entre le centre hospitalier de Somain, le CRT et le CCAS

Considérant la nécessité d'aider les personnes âgées de notre territoire à bien vieillir au domicile le plus longtemps possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS décide :

Art 1 Accepte de conclure un partenariat avec le Centre Hospitalier et le SSIAD de Somain

Art 2 Approuve le projet de convention ci-annexé,

Art 3 Autorise Monsieur le Président à signer la convention,

Art 4 Le Président est chargé de la mise en œuvre de cette délibération en ce qui le concerne

032/2024

033 / 2024

Vote du Conseil d'Administration :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0



Ainsi fait et délibéré les, jours, mois, et an que dessus
Le Président du Centre Communal
D'Action Sociale,

Laurent MARTINEZ.

